

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice: 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, I et Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents: Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney: M. Alain PARIS Besançon: M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony PÓULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalexeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Les Auxons: M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: M. Bernard MADOUX Osselle: Mme Sylvie THIVET Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Busy: M. Alain FELICE Champoux: M. Philippe COURTOT Francis: M. Claude PREIONI Larnod: M. Hugues TRUDET Marchaux: M. Patrick CORNE Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Torpes: M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

Mandants: J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSPERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires: P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003037

Rapport n°3.9 - Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable

### Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable

Rapporteur: Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

## Inscription budgétaire

Sans incidence financière

#### Résumé :

Par délibération en date du 14 septembre 2001, le Grand Besançon a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activité économique des Portes de Vesoul, puis a engagé les études nécessaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont les objectifs sont les suivants :

- développer une zone d'activités en lien avec la requalification de l'entrée de ville et avec
   TEMIS,
- organiser et structurer l'entrée de ville avec une amélioration et une organisation du bâti et de la voirie (requalification de la rue de Vesoul).

Le projet a fait l'objet d'une concertation ayant eu lieu pendant toute la durée de réalisation des études préalables et conformément aux modalités définies par délibération du 30 septembre 2005. Le Conseil de Communauté est désormais appelé à arrêter le bilan de la concertation.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et par délibération du 30 septembre 2005, le Conseil Communautaire a ouvert la concertation préalable à la création de la zone des Portes de Vesoul et en a défini les modalités.

Cette concertation a été mise en œuvre pendant toute la phase d'élaboration du projet et s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- mise en ligne d'informations sur le portail web du Grand Besançon, avec actualisation,
- mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation au siège de la CAGB, une remarque a été consignée sur ce registre,
- insertion d'articles dans le magazine du Grand Besançon, diffusé dans les 92000 foyers de l'agglomération (4 articles : n°15 janvier-février 2006, n°30 septembre-octobre 2008, n°57 mars-avril 2013 et n°67 janvier-février 2015)

Le projet a également fait l'objet d'articles dans les journaux locaux : Est républicain du 20 septembre 2008, du 3 septembre 2015, du 28 septembre 2015 et l''Hebdo de Besançon du 24 décembre 2008

Plusieurs réunions de présentation ont été organisées :

- 2 juillet 2008, présentation du projet des Portes de Vesoul (diagnostic et enjeux) aux conseils de quartier (Saint-Claude/Torcols/Chailluz/Montrapon/Montboucons/Montjoux/Fontaine Ecu)
- 17 septembre 2008, réunion publique avec la population (environ 80 personnes),
- 6 novembre 2008, présentation du schéma d'aménagement à l'attention des conseils de quartier
- 25 novembre 2008 à l'attention des conseils de quartier
- deuxième réunion publique de concertation avec la population (environ 50 personnes),
- troisième réunion publique de concertation avec la population et les conseils consultatifs d'habitants de Saint-Claude Torcols Chailluz et de Fontaine ECU Montboucons Montjoux Montrapon Tilleroyes. le 23 septembre 2015 (environ 60 personnes)

L'ensemble des observations formulées depuis le lancement de la concertation et les éléments de réponse correspondant sont synthétisés et regroupés de manière thématique :

Remarques / Questions	Réponses apportées
Thématique : circulation, accessibilité et fo	
Quel sera le fonctionnement de la nouvelle rue	Suite aux dernières études réalisées, l'emprise
de Vesoul? Emprise de la nouvelle rue de	de la future rue de Vesoul sera d'environ 30
Vesoul?	mètres. Elle sera en 2x2 voies afin de permettre
	les tournes à gauche.
Pertinence de la mise en place de carrefours à	La mise en place d'un carrefour à feux au niveau
feux.	de la rue des Founottes permettra de mieux
ieux,	
	gérer les flux de véhicules car il permet de
	gérer les priorités.
Les voitures pourront elles accéder à la zone	Les voitures ne seront pas interdites dans la
habitat ?	partie logements même si on recherche des
	solutions de mutualisation pour économiser
	l'espace.
La requalification de la rue de Vesoul ne va pas	Les problématiques de circulation demeureront
améliorer les bouchons existants à l'entrée de	après le collège CAMUS, ce qui sera fait pour
ville. Cela ne changera rien aux problèmes de	les Portes de Vesoul ne règlera pas le reste
circulation après le collège CAMUS.	mais n'aggravera pas la situation. (Remarque
ch culation apres le collège CAPIOS.	
III	récurrente tout au long de la concertation).
Un passage souterrain peut-il être envisagé	L'idée d'un passage souterrain au niveau du
pour éviter de ralentir la circulation	carrefour central est a priori écartée car ce
	type d'aménagement n'est pas très urbain
4	génère des vitesses importantes et est très
	coûteux.
Thématique : halte ferroviaire	
La halte ne va-t-elle pas faire concurrence aux	Non, il ne s'agit pas de la même offre, c'est une
bus ?	offre complémentaire.
Quel stationnement autour de la halte	C'est une question récurrente au fil de la
ferroviaire ?	concertation. Il existe un parking relais à TEMIS
	un parking de ce type n'est donc pas prévu. La
*	question de la halte ferroviaire et sor
	fonctionnement sera étudiée plus précisément
	en lien avec la Région au moment du passage en
	phase réalisation.
Il est nécessaire d'avoir du stationnement vélo	La nécessité d'avoir du stationnement vélo à
autour de la halte.	proximité de la halte ferroviaire sera prise er
	compte dans le projet.
Thématique : foncier, prix d'acquisition des	biens et des terrains
Comment le prix des biens est-il fixé ?	Les acquisitions sont réalisées par
	l'Etablissement Public Foncier au prix de
	référence des domaines.
Incompréhension globale sur le prix de	Le prix de référence pour les zones 2AUy est
référence en zone 2AUy du PLU.	de 6 euros/m². Ce prix a été confirmé plusieurs
resortance on zone zrio, du reo.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	fois en appel.
Out to a file of the N O. / 1 HV CANALIO	A proximité du collège CAMUS, on trouvera
Que va-t-il se faire à côté du collège CAMUS	1.
Que va-t-il se faire à côté du collège CAMUS (ancien jardins familiaux) ?	1 1
	Vesoul, un immeuble de bureaux, du
	en cohérence avec le projet des Portes de Vesoul, un immeuble de bureaux, du stationnement et des logements (réponse
-	Vesoul, un immeuble de bureaux, du

_	
Pourquoi mon terrain n'est-il pas acheté au même prix que la parcelle voisine d'Age et Vie ?  Ouelles maisens subsistent à Pourquei ne pas	Le terrain « Age et Vie » situé à proximité était dans le périmètre d'étude élargi mais il n'est pas dans le périmètre opérationnel. Le zonage PLU est différent, il est classé en zone U du PLU c'est-à-dire urbanisable sans procédure d'aménagement.
Quelles maisons subsistent? Pourquoi ne pas toutes les maintenir?	Le Grand Besançon a cherché à conserver le plus possible les maisons existantes. elles participeront à la mixité et à la qualité du projet.
La zone est bloquée depuis 1998 et les propriétaires ne peuvent rien faire. Les propriétaires peuvent-ils participer à l'aménagement de la ZAC ?	Les propriétaires peuvent aménager leur foncier dans le cadre du dossier de réalisation en participant aux coûts des viabilités (coût des équipements publics).
Quand les habitants de la zone devront-ils partir ?	Réponse apportée à la dernière réunion de concertation, au vu du calendrier prévisionnel les habitants devront partir en 2019.
Thématique : vocation/programmation	J. 4
Des commerces seront-ils présents sur la zone ?	La zone n'a pas une vocation commerciale. Des commerces de proximité en lien avec le quartier pourront être présents.
Quel devenir pour le garage en place ?	Le garage en place sera intégré au projet mais ne pourra rester dans sa configuration actuelle.
Quelle typologie de logements ?	Les logements seront construits dans une logique de mixité. Il y aura du logement collectif et du logement intermédiaire. (Il s'agit d'une question récurrente dans la concertation).
Des logements sociaux sont-ils prévus ?	Oui. Il est également précisé qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.
Quel devenir pour les transports Jeantet ?	Les transports Jeantet ne sont pas dans le périmètre opérationnel et l'activité a été déplacée sur la zone de l'Echange. La reconversion du site se fera en lien avec la
	ZAC.
Divers	
Pourquoi faire la zone alors que TEMIS n'est pas remplie ?	TEMIS est une technopole. Elle est vouée à accueillir des entreprises en lien avec les microtechniques. Le Grand Besançon a 13 zones d'intérêt communautaire et son offre doit être diversifiée pour pouvoir accueillir les entreprises.

Un courrier a été consigné dans le registre des observations. Il s'agit d'un courrier du comité de quartier des Montboucons en date du 3 novembre 2008 qui fait suite à la réunion publique du 17 septembre 2008. Les remarques concernent :

- les problèmes de stationnement liés au Lycée Pierre Adrien Pâris,
- la remise en cause de l'intégration des terrains situés au nord de la rocade dans le projet de ZAC du fait de la topographie et des accès,
- les indemnisations des propriétaires fonciers concernés par le projet.

Les terrains situés au nord de la rocade rue Camille Flammarion ont été retirés du périmètre opérationnel de la future ZAC. Une partie a été aménagée par le Grand Besançon via un permis d'aménager (création de deux lots et d'une voirie d'accès). L'autre partie sera aménagée par les propriétaires fonciers privés. Il n'y aura pas de continuité entre les deux, la topographie du site ne le permettant pas.

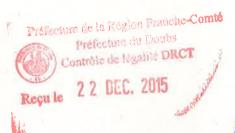
Aujourd'hui le bilan de la concertation peut être arrêté.

L'ensemble des remarques et des questions formulées ne remet pas en cause les objectifs du projet et son parti d'aménagement tels qu'ils ont été présentés lors des différentes réunions publiques (objectifs liés au développement économique du Grand Besançon et à la requalification de l'entrée de ville).

Ces remarques relèvent plus d'intérêts privés ou individuels. La question foncière sera abordée individuellement au moment de l'enclenchement des négociations préalables à la déclaration d'utilité publique.

Les autres questions et remarques liées aux problématiques de circulation et de configuration de la trame viaire ont été prises en compte et feront l'objet d'études plus approfondies au moment du passage à la phase de réalisation du dossier.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la zone des Portes de Vesoul.



Pour extrait conforme,

Le Vice Président suppléant

Gabriel BAULIEU Ier Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 101 Contre: 0 Abstention: 0